

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-005****du 20 janvier 2020****n°005****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND

**POUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI**

EXCUSES (1) : M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Programme LEADER - Demande de financement pour l'animation - Années 2020 et 2021**

L'agglomération de Grand Châtellerault porte depuis 2018 le programme LEADER mis en œuvre dans le Nord-Vienne, en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Poitou et Grand Poitiers. Le périmètre correspond aux communes des anciennes collectivités du Lencôltrais, du Pays Châtelleraudais, du Mirebalais et Neuvilleois, et du Val Vert du Clain.

Ce programme européen, mobilisant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), associe une majorité d'acteurs privés aux élus au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) chargé de piloter la stratégie.

Celle-ci s'articule autour de trois axes : la transition énergétique et l'économie numérique, la valorisation des produits locaux et des savoir-faire gastronomiques, et la mobilisation des activités touristiques et culturelles pour le développement économique du territoire.

La stratégie LEADER comprend aussi un volet coopération européenne, et un autre permettant de soutenir l'animation du programme, incluant salaires chargés du personnel dédié et un forfait de 15 % pour le fonctionnement de l'activité.

Pour assurer le fonctionnement du GAL, Grand Châtellerault a recruté à temps complet une animatrice, depuis septembre 2018.

Les missions confiées visent à atteindre les objectifs de consommation de l'enveloppe allouée au territoire LEADER (1,9M€), tout en respectant les enjeux de la stratégie locale de développement du programme LEADER Nord-Vienne. L'avancement du programme en fin d'année 2019 permet d'afficher une consommation des crédits d'un quart de l'enveloppe pour 20 projets sélectionnés par le GAL. Deux dossiers ont été payés et d'autres versements de FEADER sont attendus.

Près d'un million d'euros de FEADER sollicité pour de nouveaux projets est en cours d'instruction auprès du service Europe de la Région.

La commission européenne a décidé de reporter la fin du programme à 2022. Les derniers dossiers de demande d'aide LEADER devront être déposés avant le 31 décembre 2021. La réalisation des projets sera possible jusqu'en décembre 2022, les dates de paiement de factures faisant foi.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLENAU**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-005****du 20 janvier 2020****n°005****page 2/3**

VU la délibération n° 1 du bureau prise par délégation du 7 décembre 2015 relative à la convention de mise en œuvre du programme européen de développement LEADER 2014-2020,

VU la délibération n°3 du bureau communautaire en date du 23 avril 2018 approuvant le changement de structure porteuse pour le programme LEADER Nord-Vienne et prévoyant un système de contribution à l'animation pour Grand Poitiers et le Haut Poitou,

VU la convention entre le Groupe d'Action Locale, l'autorité de gestion, et l'autorité de paiement en date du 1^{er} décembre 2016,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'animation du programme pour faire émerger de nouveaux projets,

CONSIDÉRANT la prise en charge par le FEADER à hauteur de 80% des dépenses relatives au financement du poste d'animation et de fonctionnement du GAL pour 2020 et 2021, dans le cadre du programme LEADER Nord-Vienne 2014-2020,

CONSIDÉRANT la participation de Grand Poitiers et de la communauté de communes du Haut Poitou à l'animation, au prorata des communes intégrées au programme,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour 2020 et 2021 :

Dépenses		Financement	
Salaires et charges poste LEADER 2020-2021	101 252,94 €	FEADER (LEADER) 80%	93 152,70 €
Forfait 15% sur salaires et charges	15 187,94 €	Reste à charge	23 288,18 €
Total éligible	116 440,88 €	Total	116 440,88 €

- de solliciter la participation du FEADER auprès de l'autorité de gestion régionale pour animer le programme LEADER Nord-Vienne en 2020 et en 2021,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cet objet.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-248600413-20200120-BC_20200120_005-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-005

du 20 janvier 2020

n°005

page 3/3